



Les agences de maîtrise de l'énergie Études de cas*

Introduction

Une première fiche technique PRISME sur les Agences de maîtrise de l'énergie a montré comment la mise en œuvre effective d'une politique de maîtrise de l'énergie, dans le cadre d'une stratégie de développement durable, nécessite la création d'un organisme particulièrement affecté à cette tâche : l'Agence de maîtrise de l'énergie.

Étant donné les situations économiques et énergétiques ainsi que les contextes institutionnels, administratifs et culturels particuliers à chaque pays, les missions, l'organisation et les statuts des Agences varient d'un pays à l'autre :

- Organisme public placé sous la tutelle de différents ministères (DEA au Danemark, ADEME en France, CRES en Grèce, ENEA en Italie);
- Société mixte créée avec des capitaux publics et privés (AEL au Luxembourg);
- Association privée d'utilité publique sans but lucratif (ADENE au Portugal).

La diversité ne s'explique pas tant par les niveaux ou les types de développement que par les caractéristiques institutionnelles des pays. Ainsi, il n'y a pas « un » type d'Agence particulièrement adapté à un pays en développement ou en transition : la forme optimale est à chaque fois à rechercher.

Par ailleurs, l'Agence a intérêt à travailler en liaison étroite avec ses partenaires (organismes de recherche ou de formation, collectivités territoriales et locales, entreprises de production d'électricité et de gaz, associations de consommateurs, architectes, équipementiers etc.) dans son « territoire » d'intervention; d'autre part, sa participation active au sein d'un réseau d'agences lui permet l'échange d'informations et d'expériences, la construction de projets communs et l'émergence d'une cohérence d'ensemble (voir encadré I).

La présente fiche développe quatre exemples d'Agence qui se situent au croisement de la situation du pays et du territoire d'intervention :

* *Note au lecteur : Cette fiche fait suite à la première fiche éditée sur les Agences de maîtrise de l'énergie.*

- L'ANER, en Tunisie, comme exemple d'Agence nationale d'un pays en développement;
- KAPE en Pologne comme exemple d'Agence nationale d'un pays en transition;
- ICAEN comme exemple d'Agence régionale d'un pays industrialisé européen;
- Clé de Rennes, en France, comme exemple d'Agence locale.

Étude de cas I L'ANER en Tunisie

L'Agence Nationale des Énergies Renouvelables (ANER) de Tunisie est un très bon exemple d'Agence nationale de maîtrise de l'énergie dans un pays en développement. En effet, construite progressivement et dotée de moyens humains, financiers et réglementaires adéquats par un Gouvernement conscient des enjeux énergétiques, l'ANER est une institution efficace intégrant des programmes à suffisamment long terme, soutenue par la coopération internationale.

Description

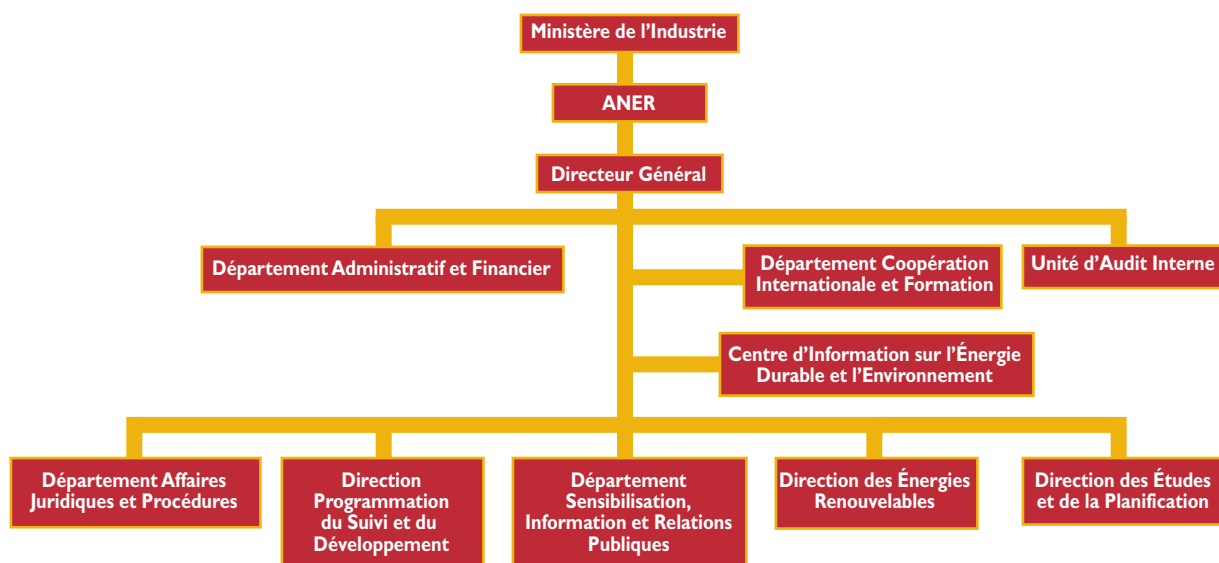
Créée en 1985, l'Agence de Maîtrise de l'Énergie (AME) était un établissement public à caractère commercial et industriel, placé sous la tutelle du Ministère de l'Industrie. Malgré les différents changements de statut de l'AME depuis sa création, la continuité de son action a été maintenue. En décembre 1998, l'AME est devenue l'ANER (Agence Nationale des Énergies Renouvelables), établissement public à caractère non administratif, opérant sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire.

Raisons du projet

Au début des années 1980, les analyses économiques prévoyaient que la Tunisie devait devenir importateur net d'énergie avant la fin du siècle (sous réserve de découvertes importantes de pétrole), à cause du déclin de sa production d'énergie et de l'augmentation de la consommation intérieure.

Face à cette situation, le Gouvernement a entrepris deux actions correctives concernant la demande d'énergie :

Figure 1 : Organisation de l'ANER



Encadré 1 : Les réseaux d'agences et d'intervenants

Club EnR

Créé en 1991, le Club EnR a comme objectif d'encourager et de faciliter les échanges d'informations, d'expériences et d'expertises entre ses membres. Les 15 membres du réseau sont: ADEME (France); AEL (Luxembourg); ADENE (Portugal); PTJ (Allemagne); CRES (Grèce); DEA (Danemark); ENEA (Italie); FES (Royaume-Uni); EVA (Autriche); IDAE (Espagne); IEC (Irlande); IFE (Norvège); NOVEM (Pays-Bas); STEM (Suède); TEKES/MOTIVA (Finlande).

Pour en savoir plus: www.enr-network.org

Association Méditerranéenne des Agences Nationales de Maîtrise de l'Énergie

MEDENER est un réseau d'Agences nationales de dix pays méditerranéens: APRUE (Algérie), OECP (Égypte), IDAE (Espagne), ADEME (France), CRES (Grèce), ALME (Liban), CDER (Maroc), PEC (Palestine), ADENE (Portugal), ANER (Tunisie).

MEDENER veille notamment à promouvoir les partenariats inter-régionaux, à représenter ses membres auprès des institutions internationales et à assister les pays de la région méditerranéenne dans la conception et la mise en œuvre de politiques de maîtrise de l'énergie.

Pour en savoir plus: Contacter directement les Agences nationales

Fédération Européenne des Agences Régionales de l'Énergie et de l'Environnement

FEDARENE, qui regroupe 55 membres de 13 pays européens, vise notamment à appuyer les régions dans la création d'organisations chargées de l'énergie ou de l'environnement, à encourager l'échange d'expérience et le transfert des savoir-faire et des technologies, à représenter les collectivités régionales et locales auprès des institutions européennes et à promouvoir la dimension régionale dans les débats sur l'énergie et l'environnement.

Pour en savoir plus: www.fedarene.org

Énergie-Cités

L'objectif d'Énergie-Cités, qui regroupe des municipalités, des agences locales de maîtrise de l'énergie, des entreprises communales, etc., est d'informer ses membres sur les politiques énergétiques locales et d'aider à la définition et à la mise en œuvre d'une stratégie énergétique. Le réseau s'étend sur 20 pays européens et compte environ 100 municipalités, ayant la plupart entre 100 000 et 300 000 habitants.

Pour en savoir plus: www.energie-cites.org

- L'augmentation des prix de certains produits énergétiques sur le marché intérieur;
- La mise en place d'un cadre cohérent de politique de maîtrise de la demande passant par l'instauration de programmes de maîtrise de l'énergie, le vote d'une loi relative à l'économie d'énergie et la création d'une Agence.

Ainsi, la maîtrise de l'énergie est devenue une composante importante du plan quinquennal de développement social et

économique de la Tunisie depuis le début des années 1990 (Huitième Plan) par son intégration explicite dans les politiques sectorielles et en faisant l'objet d'un chapitre particulier du Plan.

Stratégie de mise en œuvre et financement

L'ANER a pour mission la mise en œuvre de la politique de l'État dans le domaine de la maîtrise de l'énergie, de la pro-

motion des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et des technologies propres pour toutes les sources d'énergie et dans les différents secteurs d'activité au bénéfice de l'ensemble des consommateurs. Elle intervient directement dans les secteurs des logements, du tertiaire et sur l'ensemble des énergies renouvelables. Toutefois, depuis la transformation de l'AME en ANER, la maîtrise de l'énergie dans l'industrie est de la responsabilité du Ministère de l'Industrie.

Les programmes de l'ANER concernent :

- Le renforcement des audits énergétiques;
- Le développement de l'utilisation des technologies propres et économes en énergie (cogénération, certification des appareils électroménagers, réglementation thermique des bâtiments, développement des transports en commun, utilisation des carburants propres, etc.);
- La diffusion à grande échelle des technologies matures vers les marchés accessibles (solaire thermique pour le chauffage de l'eau; photovoltaïque pour l'électrification des sites isolés dans le cadre des programmes d'électrification rurale).
- La création d'un marché favorable à la promotion des énergies renouvelables en développement (éolien; biogaz).

L'ANER s'appuie sur un réseau de partenaires régionaux et internationaux. Elle fait notamment partie de MEDENER (voir encadré 1).

En 2001, l'ANER comptait 99 agents et 10,5 millions de dinars (8,1 M €) lui étaient alloués dont 8,5 millions pour les interventions (dont 43 % provenant de la coopération internationale) et 2 millions pour le fonctionnement.

Résultats techniques et financiers

Entre 1990 et 2001, l'ANER a réalisé de nombreuses interventions via ses programmes en demande de l'énergie et en énergies renouvelables, énoncés ci-dessus. Elle a également mis en place un système d'information énergétique et environnementale (banque de données, inventaire des émissions de gaz à effet de serre, indicateurs...). Une autre réalisation intéressante est la mise en place, au sein de l'ANER, du CIEDE (Centre d'Information sur l'Énergie Durable et l'Environnement) afin de renforcer les capacités du pays en matière de changements climatiques, sensibiliser et inciter les décideurs à élaborer des politiques et des stratégies de réponse et d'adaptation. La création du CIEDE bénéficie de l'appui du FEM/PNUD. L'ANER a aussi organisé la Semaine de l'énergie, en avril 2002, visant la sensibilisation à la maîtrise de la demande d'énergie.

Les premiers résultats de la politique de maîtrise de la demande d'énergie sont une amélioration de l'intensité énergétique (de l'ordre de 0,9 % par an) et une introduction lente mais progressive des énergies renouvelables. On estime que 1,5 millions de tep ont été économisées et 4,5 millions de tonnes de CO₂ évitées depuis le début des années 1990.

ANER, 3 rue 8000 – Montplaisir, 1002 Tunis (BP 213), Tunisie
Tél.: (216) 71 787 700; Fax: (216) 71 784 624

Étude de cas 2 KAPE en Pologne

Description

L'Agence Polonaise de Conservation de l'Énergie (KAPE) est une société anonyme dont le capital initial de 1 M \$US est détenu par les Ministères de l'Économie, de l'Environnement et des Infrastructures, la Banque Nationale de l'Économie, l'Agence de Développement Industriel et le Fonds National de Protection de l'Environnement et la Gestion de l'Eau.

KAPE est divisée en trois services, le premier regroupant les relations publiques et les affaires financières et administratives, le second s'occupant de la coopération nationale et le troisième orienté vers la coopération internationale. L'effectif de KAPE est d'une vingtaine de personnes.

Raisons du projet

Dans les années 1990, l'ensemble des pays d'Europe Centrale et Orientale était caractérisé par une intensité énergétique nettement plus élevée que celle de l'Union Européenne, ce qui a conduit ces pays à considérer l'efficacité énergétique comme une priorité de leur politique énergétique, priorité qui ne s'est pas toujours traduite par la mise en œuvre de moyens à la hauteur des enjeux.

En 1994, la Pologne a élaboré la Loi sur l'Énergie (votée au Parlement en 1998) et a créé l'Agence pour l'Efficacité Énergétique Polonaise (KAPE).

Stratégie de mise en œuvre et financement

Pour promouvoir la maîtrise de l'énergie en Pologne, KAPE a développé une stratégie qui repose essentiellement sur trois volets :

- Le soutien technique aux institutions gouvernementales;
- La gestion et la mise en œuvre de projets de coopération internationale (bilatérale ou multilatérale); par exemple, KAPE participe au programme SCORE du gouvernement néerlandais visant l'efficacité énergétique au niveau municipal; KAPE a aussi développé un vaste programme d'efficacité énergétique dans l'industrie, avec l'appui de l'Agence japonaise de coopération internationale; sur le plan multilatéral, KAPE participe au programme SAVE (7 projets en 2001);
- La réalisation d'audits énergétiques.

Pour disposer d'une ressource financière relativement stable, KAPE est contrainte de s'investir fortement dans des activités de nature commerciale, comme les audits énergétiques. KAPE ne reçoit pas de budget annuel de la part de l'État, qui soutient ses activités au moyen de contrats ponctuels.

L'absence d'allocation budgétaire annuelle représente pour KAPE un frein au développement de son activité, et ce, pour deux raisons :

Encadré 2 : L'Agence Roumaine pour la Conservation de l'Énergie (ARCE)

La Roumanie, soutenue par la coopération française, est le premier pays d'Europe Centrale et Orientale à avoir créé une Agence de maîtrise de l'énergie en 1991. L'ARCE est une Agence gouvernementale qui dépend du Ministère de l'Industrie (MIR). Elle possède des filiales territoriales.

Le rôle initial de l'ARCE a concerné la réalisation d'audits énergétiques dans le secteur industriel. Mais la faiblesse des moyens financiers a conduit l'ARCE à réduire ses effectifs (de 150 à 35 personnes) et à fermer la moitié de ses filiales territoriales (passant de 16 à 8). Le manque de concertation entre les acteurs, l'absence de regroupement des données avec l'Inspectorat de l'environnement et les lourdeurs administratives nécessitant plusieurs

navettes entre le MIR et la banque pour valider un projet ont également limité son action.

Cependant, la Roumanie reste un pays dynamique en efficacité énergétique, et plusieurs agences locales ont été créées dans le cadre du programme SAVE de l'Union Européenne.

La loi sur l'efficacité énergétique proposée en 1993 a été votée en 2000, et un fonds d'efficacité énergétique dans le cadre du Fonds pour l'Environnement Mondial a été créé et doté de 10 M\$ (octobre 2001). La nomination d'un nouveau Directeur à l'ARCE en mars 2002 et le lancement d'un vaste programme de restructuration laissent espérer un renforcement de la légitimité de l'Agence. Pour en savoir plus: tél: (40) 1 314 5929 (Roumanie)

- Elle manque de visibilité en termes de moyens financiers et ne peut ainsi pas programmer d'interventions sur le moyen terme;
- Elle risque d'être en situation de concurrence plutôt que de partenariat avec les autres acteurs polonais de la maîtrise de l'énergie.

Résultats techniques et financiers

Un des résultats marquants de KAPE est la proposition, en octobre 1994, d'un projet de loi visant à encourager l'investissement dans des opérations de modernisation thermique des bâtiments résidentiels. La loi, entrée en vigueur en janvier 1999, instaure, sur une période de dix ans, un programme d'incitation aux projets permettant de réduire la consommation d'énergie thermique dans les logements (et dans les bâtiments publics depuis 2001). Ce programme est doté de 5600 M€ et a pour ambition de toucher 2,4 millions de logements. De plus, un Fonds de modernisation thermique, alimenté par des subventions étatiques, a été créé et accorde des subventions aux propriétaires de logement pour leurs travaux de rénovation thermique.

KAPE est également intervenue au niveau local, dans une dizaine d'associations de logements sociaux pour réaliser des audits et améliorer les systèmes de chauffage. Dans le secteur industriel, elle a réalisé une étude de faisabilité sur les économies d'énergie dans l'industrie du sucre. KAPE a aussi organisé une compétition pour récompenser le meilleur projet technologique polonais d'économie d'énergie.

Dans le domaine de la programmation énergétique obligatoire, qui inclut des éléments d'efficacité énergétique dans les municipalités, KAPE contribue à faciliter cette démarche. Cependant, le taux de programmation énergétique reste faible (3%).

Compte tenu du faible soutien financier de la part du gouvernement, l'action de KAPE ne peut être mesurée par l'effet produit sur l'intensité énergétique. Car si l'intensité énergétique de la Pologne a bien diminué de 0,57 ktep/95\$US à 0,27

entre 1980 et 2000, cette baisse reflète essentiellement les changements structurels de l'économie polonaise.

KAPE, ul. Nowogrodzka 35/41, 00-691 Warszawa (Varsovie), Pologne, tél : (48) 22 622-27-97 / Fax : (48) 22 622-27-96
www.kape.gov.pl

Étude cas 3 ICAEN en Espagne, organisme régional

Un organisme régional de l'énergie a pour fonction de décliner les objectifs de la politique nationale au niveau régional, et/ou de mener sa propre politique régionale de maîtrise de l'énergie. L'organisme régional de l'énergie n'est pas forcément une entité différente de l'Agence nationale; il peut s'agir de filiales régionales comme dans le cas de l'ARCE, en Roumanie, ou de délégations régionales comme à l'ADEME, en France.

Le statut de l'organisme varie pour adopter une forme publique, para-publique ou privée selon les crédits spécifiques dont la région dispose. La nature de son budget est déterminante pour mener ses missions (budget régional, décentralisation de crédits d'État, taxes, etc.).

La diversité des statuts s'explique par les objectifs assignés aux organismes: société anonyme en cas de ventes de services, audits et conseils; services de l'administration pour une fonction de distribution de crédits publics. Le cadre légal en vigueur dans le pays peut aussi influencer les statuts de l'organisme.

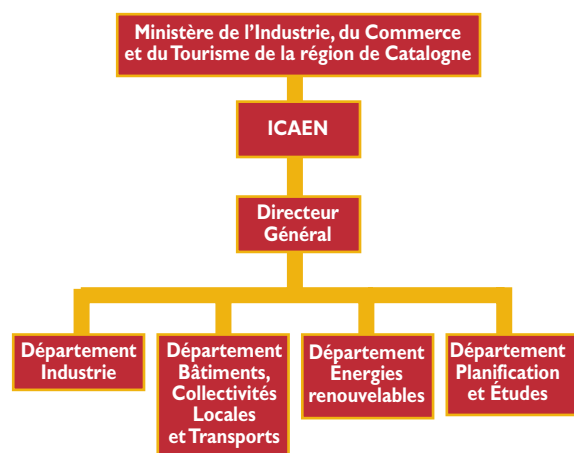
Description

L'Institut catalan de l'énergie (ICAEN) est une entreprise publique créée par le Parlement catalan en 1991 après proposition du Conseil Régional de Catalogne (Generalitat de Catalunya).

Son statut est celui d'établissement public régional, ce qui rend le fonctionnement d'ICAEN assez souple, lui permet de distribuer des fonds publics et d'avoir un mode de gestion indépen-

nant. C'est un bon compromis entre la flexibilité des organismes de droit privé (associations et société) et l'administration. Cependant, la gestion et la comptabilité restent assez lourdes. L'Institut est dirigé par un Directeur Général, et est placé sous la tutelle du Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du gouvernement régional de Catalogne (voir figure 2). En 2002, ICAEN comptait 35 personnes.

Figure 2: Organisation d'ICAEN



Raisons du projet

En Espagne, étant donné que les ressources énergétiques ne couvrent que 25 % de l'offre totale d'énergie primaire et que la demande d'énergie a augmenté rapidement durant la dernière décennie, la sécurité de l'approvisionnement énergétique est devenue un des aspects les plus importants de la politique énergétique. La deuxième préoccupation de politique énergétique concerne l'intégration du pays au marché international et libéralisé de l'énergie.

Les 17 régions autonomes d'Espagne sont chargées d'élaborer et mettre en œuvre sur leur territoire toutes les mesures nécessaires pour répondre à ces deux préoccupations. Dans ce contexte, l'efficacité énergétique a pris une place déterminante. L'Institut pour la Diversification et les Énergies Renouvelables (IDAE), qui constitue l'Agence nationale de maîtrise de l'énergie mise en place par le gouvernement central, n'a pas pour vocation de superviser les actions régionales ou de les coordonner. IDAE est chargé de la direction technique de projets d'efficacité énergétique, qu'il finance partiellement ou entièrement en se remboursant sur les économies d'énergie réalisées (tiers-financement).

Plusieurs régions ont créé leur agence régionale: EREN en Castille, INEGA en Galicie, SODEAN en Andalousie, l'Agence de la Province de Valence, ICAEN en Catalogne, etc.

Stratégie de mise en œuvre et financement

Les missions générales d'ICAEN sont de:

- Favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'utilisation des sources d'énergie renouvelable;
- Favoriser la recherche et le développement de nouvelles technologies d'énergie;
- Soutenir la formation dans le domaine énergétique;
- Guider les utilisateurs pour modifier leurs habitudes de consommation d'énergie;
- Favoriser la participation des compagnies et des établissements de Catalogne dans des programmes nationaux et internationaux d'énergie.

En 2002, ICAEN dispose d'un budget de 4,81 M d'€.

Résultats techniques et financiers

À l'instar de certaines agences dans les Länder allemands, ICAEN joue un rôle décisif dans la mise en œuvre de la politique régionale de maîtrise de la demande.

Pour accomplir ses missions, les activités d'ICAEN se sont centrées sur:

- L'information et la formation (par exemple: mallette pédagogique pour les élèves du secondaire, en partenariat avec le Département régional de l'Éducation; logiciel informatique de gestion de l'énergie pour les collectivités locales – WinCEM; outil informatique de réduction des factures énergétiques des entreprises; audits énergétiques; etc.);
- La promotion de projets de démonstration de faisabilité pour des projets utilisant des énergies renouvelables (par exemple: capteurs solaires sur le toit du Conseil de Barcelone, dans le cadre du programme Thermie de la Commission Européenne; utilisation de biocarburants pour les transports municipaux de deux villes pionnières);
- La promotion des investissements (par exemple: création de deux filiales pour financer des projets énergétiques de cogénération et dans le secteur hospitalier);
- L'économie d'eau;
- La coopération internationale (participation d'entreprises dans des programmes internationaux de transfert de technologies dans les pays en développement, participation aux programmes de la Commission Européenne).

L'intensité énergétique de la Catalogne a diminué de 23 % entre 1990 et 2000, dont une partie est imputable à la transformation de la structure industrielle de Catalogne. La consommation d'énergie dans l'industrie a été stabilisée. De 1991 à 2001, les activités d'ICAEN ont permis la détection d'une épargne potentielle d'énergie équivalente à 150.000 tep représentant une épargne financière de plus de 136 M€.

ICAEN, Av. Diagonal, 453 bis, Atic, 08036 Barcelone, Espagne
Tél : (34) 93 622 05 00 / Fax : (34) 93 622 05 01 ou 02
www.icaen.es

Encadré 3 : L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie en France

L'ADEME est un Établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1992 et placé sous la tutelle des Ministères de l'Environnement, de l'Industrie et de la Recherche. L'ADEME regroupe l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Énergie (AFME), l'Agence Nationale pour la Récupération et l'Élimination des déchets (ANRED), et l'Agence pour la qualité de l'air (AQA). L'ADEME constitue donc un élargissement des domaines d'actions de la maîtrise de l'énergie aux questions des déchets et de la pollution de l'air.

Outre le soutien que l'ADEME apporte à des programmes de recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, sa principale action est de conseiller les collectivités, les entreprises et les particuliers dans ce domaine ainsi que de diffuser les « meilleures pratiques », en leur allouant des subventions, qu'elles soient à la décision ou à l'investissement.

De 1992 à 1999, les ressources de l'Agence provenaient à 70 % de 5 taxes qui lui étaient affectées, à savoir :

- La taxe sur le traitement et le stockage des déchets industriels spéciaux ;
- La taxe parafiscale sur la pollution atmosphérique ;
- La taxe parafiscale sur les huiles de base ;
- La taxe d'atténuation des nuisances sonores ;
- La taxe sur le stockage des déchets ménagers et assimilés.

Depuis 1999, ces taxes ne sont plus affectées à l'ADEME et contribuent directement au budget de l'État.

En 2001, le budget de l'ADEME s'est élevé à 365 M€ dont 296 M€ de budget d'intervention (hors report) et 69 M€ de budget

de fonctionnement. Ses ressources proviennent des Ministères de l'Environnement (225 M€), de l'Industrie (38 M€), de la Recherche (21 M€) qui sont prises sur le budget de l'État et à partir de ressources externes (12 M€).

Les programmes concernant les déchets sont ceux qui disposent des plus forts crédits d'intervention engagés par l'ADEME (26 % du total des crédits). Viennent ensuite les programmes de maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables (21 %), de lutte contre la pollution de l'air (14 %) de valorisation des déchets (10 %), et de lutte contre le bruit (8 %).

L'effectif de l'ADEME est d'environ 800 personnes. Le Conseil d'administration est composé de 25 membres, représentant l'État, le Parlement, les collectivités locales, le personnel, et des personnes qualifiées.

La particularité de l'ADEME est de posséder des délégations régionales au travers desquelles elle applique, au niveau régional, la politique décidée au niveau national, et met en même temps en œuvre des programmes adaptés au contexte de la Région (collaboration avec les conseils régionaux dans le cadre des Contrats de Plan État-Région qui fixent les grandes lignes du développement économique régional sur sept ans). Différentes initiatives découlent de cette contractualisation, en particulier les Fonds Régionaux pour l'Environnement, la Maîtrise de l'Énergie et/ou les Déchets, qui proposent notamment, à diverses catégories d'acteurs (entreprises, collectivités, grand public), des aides à la décision et à l'investissement qui viennent renforcer le dispositif d'aides mis en place par l'ADEME.

Pour en savoir plus : www.ademe.fr

Étude de cas 4 Clé de Rennes (France)

La commune, l'agglomération de communes ou le « pays » en tant que lieu d'organisation de politiques (agricole, industrielle, d'aménagement du territoire, de logement, des transports...) est un excellent niveau d'interventions en faveur de la maîtrise de la demande d'énergie. Une Agence locale de maîtrise de l'énergie est à même de proposer un service de proximité et d'agir à l'origine de la prise de décision dans la politique de la collectivité (ou du groupement de communes). La création d'une Agence locale de maîtrise de l'énergie est le signe d'une forte volonté politique en faveur de la maîtrise de la demande d'énergie, qui vient souvent concrétiser plusieurs années de réflexion et d'actions de maîtrise de la demande. Cet engagement volontaire de la part d'une commune est d'autant plus remarquable qu'il occupe une place non négligeable dans le budget municipal.

Description

Clé, Conseil Local Énergie, est l'agence locale de maîtrise de l'énergie de Rennes et de l'agglomération rennaise. Elle a été créée sous forme d'association en 1997. De deux personnes à l'origine, l'équipe de Clé compte aujourd'hui sept permanents.

Raisons du projet

Rennes, ville française dont la population est estimée à 212 000 habitants (365 000 pour l'agglomération), a une forte population étudiante et possède une économie caractérisée par un secteur tertiaire très développé. Rennes s'est engagée depuis de longues années dans une politique de maîtrise de l'énergie en créant notamment, dans les années quatre-vingt, un service de gestion des consommations énergétiques.

La ville de Rennes, soutenue par la délégation régionale de l'ADEME en Bretagne, a créé Clé, dans le cadre du programme SAVE de la Commission Européenne de création d'Agences locales de maîtrise de l'énergie.

Stratégie de mise en œuvre et financement

Offrant un service de proximité et mobilisant les acteurs des communes de Rennes Métropole (élus, chambres consulaires, organismes sociaux, associations de consommateurs et d'environnement), Clé propose une stratégie en quatre axes :

- *Information du grand public* : Clé, reconnue comme « espace-info-énergie », assure quotidiennement une permanence d'information des particuliers dans ses bureaux situés au

centre ville (information gratuite sur l'énergie, l'eau, le bruit, le transport; semaines d'animation, lettre d'information, articles, fiches techniques, etc.);

- **Collectivités locales:** Clé propose aux communes un service de « Conseil en Énergie Partagé » (CEP). Moyennant quelques centimes d'euro par an et par habitant (dont une partie est prise en charge par la Communauté d'Agglomération rennaise), un « homme-énergie » est chargé d'améliorer la gestion de l'énergie au niveau de la commune (réduction des dépenses en énergie et eau, sensibilisation des élus et des techniciens, promotion d'une démarche de qualité environnementale). Actuellement, 20 communes (hors ville de Rennes) sur les 36 communes de l'agglomération bénéficient de ce service.
- **PME-PMI:** Clé vise la sensibilisation des gestionnaires et du personnel des entreprises et propose des stratégies souples de maîtrise de l'énergie et de l'eau; Clé, en partenariat avec la Chambre des métiers, propose aussi d'intégrer des modules de sensibilisation sur la maîtrise des consommations d'énergie et d'eau, dans la formation des nouveaux artisans.
- **Veille technologique et démarche de qualité environnementale:** À la demande des acteurs locaux, Clé a mis en place un pôle de veille technologique pour sensibiliser, former, animer des voyages d'études et être un pôle de conseils des décideurs de la construction et de l'aménagement dans les choix et les stratégies énergétiques.

Le financement de Clé a été soutenu à hauteur de 40%, durant trois ans, par la Commission Européenne. Aujourd'hui, ses financements principaux proviennent des différents programmes engagés avec l'ADEME, la ville de Rennes, Rennes Métropole, la Région Bretagne et des cotisations de ses membres adhérents (communes, organismes de logements sociaux, chambres consulaires, fournisseurs d'énergie...). Pour 2002, le budget total de Clé s'élevait à 450 000€.

Résultats techniques et financiers

Environ 1200 personnes par an fréquentent les locaux de Clé et 10 000 personnes sont touchées par les salons et les semaines d'interventions. Le « Conseil en Énergie Partagé » (CEP) concerne 21 communes adhérentes à Clé sur les 36 communes de l'agglomération rennaise.

Les premiers résultats de l'initiative dans l'hôtellerie ont fait apparaître une très forte demande et un potentiel d'économie d'énergie et d'eau de l'ordre de 17€/an/chambre pour les actions ayant un temps de retour sur investissement inférieur à un an, et 30€ pour celles ayant un temps de retour inférieur à 4 ans.

Clé, 11, av. Louis Barthou, 35000 Rennes, France
Tél.: (33) (0)2 99 35 23 50; Fax : (33) (0)2 99 35 23 58
CLE3@wanadoo.fr

Encadré 4 : L'Agence de l'Efficacité Énergétique du Québec

L'Agence de l'Efficacité Énergétique (AEE), créée en 1997, résulte de la transformation du Bureau des Économies d'Énergie créé en 1977, en une institution publique jouissant d'une personnalité morale sous la responsabilité de la ministre déléguée à l'énergie du Québec.

Elle a pour mission d'assurer, dans une perspective de développement durable, la promotion de l'efficacité énergétique pour toutes les formes d'énergies, dans tous les secteurs d'activités, au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec. Elle contribue notamment à la sensibilisation et l'information des professionnels et du grand public, la réalisation de projets de démonstration et de R&D, l'apport d'aides financières pour l'amélioration des performances énergétiques dans les nouvelles constructions et dans les bâtiments publics, le soutien de l'efficacité énergétique pour les ménages à faibles revenus, des études de faisabilité dans les entreprises, ainsi que le développement de l'industrie de l'efficacité énergétique.

L'effectif de l'Agence s'élève à trente-cinq personnes. Son budget annuel est de 4 M€ en 2001 dont les trois quarts sont disponibles pour offrir un soutien financier à la réalisation de projets et d'activités en efficacité énergétique. Les ressources financières de l'Agence proviennent essentiellement d'une contribution du Gouvernement du Québec. Éventuellement, le Gouvernement peut avancer à l'Agence les montants jugés nécessaires à la poursuite de sa mission et au développement de nouveaux programmes, soit directement, soit en sollicitant les producteurs et distributeurs d'énergie du Québec, à travers la Régie de l'énergie du Québec (organisme de régulation économique dans les domaines de l'électricité, du gaz naturel et des produits pétroliers).

Pour en savoir plus : www.aee.gouv.qc.ca

Conclusion

Les différents cas présentés démontrent la diversité des Agences de maîtrise de l'énergie, en fonction des pays et des niveaux d'applications. Ils amènent plusieurs remarques.

D'abord, il est utile que des Agences existent à tous les niveaux territoriaux. L'Agence nationale a pour mission d'élaborer la politique nationale en matière d'efficacité énergétique et de mettre en œuvre des programmes nationaux qui peuvent être relayés soit par des branches régionales de l'Agence nationale, soit par des entités régionales ou locales qui peuvent développer leurs propres programmes. Ainsi, le niveau local permet de répondre aux besoins spécifiques des particuliers et des PME-PMI et des autres acteurs locaux.

Ensuite, bénéficiant d'importants financements internationaux, les questions relatives à l'environnement et à la lutte contre le changement climatique jouent un rôle de plus en plus important et encouragent la mise en œuvre des actions d'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. L'exemple du CIEDE de l'ANER illustre cette situation.

Par ailleurs, différentes formes de financement peuvent être envisagées :

- Les ressources publiques ne sont jamais complètement absentes du financement des Agences. Ces ressources servent d'impulsion ou financent tout ou en partie du budget de l'Agence. Par exemple, le capital social de KAPE en Pologne est détenu par les Ministères de l'Économie, de l'Environnement et de l'Infrastructure mais ces Ministères ne financent pas le budget annuel. En France, l'ADEME est financée par les Ministères de l'Environnement, de la Recherche et de l'Industrie, autrement dit, par le budget de l'État (voir encadré 3). En Tunisie, le Ministère de l'Industrie finance partiellement l'ANER. En Espagne, le Conseil Régional de Catalogne finance également ICAEN. Au Québec, l'AEE est financée par le Gouvernement (voir encadré 4).
- L'Agence peut aussi chercher des fonds auprès de ses partenaires directs : fournisseurs d'énergie, chambres consulaires, banques, organismes de logements sociaux (comme dans le cas de Clé).
- D'autres ressources peuvent être envisagées, comme l'affectation à l'Agence de taxes sur les consommations d'énergie ou sur les émissions de gaz à effet de serre (voir l'exemple de l'ADEME jusqu'en 1999 – encadré 3), soit par affectation directe du produit de la taxe au budget de l'Agence, soit par la création d'un fonds spécifique dédié à la maîtrise de l'énergie. Ce fonds peut-être géré de façon autonome ou bien directement par l'Agence.
- Lorsque les financements nationaux ne sont pas suffisants, des fonds internationaux peuvent être mobilisés, comme c'est le cas pour l'ANER pour près de la moitié de son budget d'intervention. Des prêts ou des financements de la coopération internationale sont alors sollicités, tels que le programme SAVE de l'Union Européenne, qui peut aider à la création d'Agence locale à l'instar de Clé en France.
- Enfin, l'Agence peut se faire rémunérer en proposant des services, comme dans le cas de KAPE. Cependant, il est important d'essayer de réduire au maximum la partie contractuelle des ressources afin d'alléger le travail de recherche des fonds et de permettre à l'Agence de se consacrer à ses missions propres.

Il faut retenir que de gros budgets ne sont pas nécessaires pour accomplir un véritable travail de sensibilisation et promotion de l'efficacité énergétique. Le nombre d'actions et la variété des domaines d'intervention des exemples cités démontrent qu'un petit budget ne constitue pas une barrière au démarrage de programmes en faveur de l'efficacité énergétique. Cependant, des moyens financiers trop limités handicapent le développement des activités de l'Agence et empêchent l'inversion de la courbe ascendante de l'intensité énergétique.

La diversité des cas présentés illustre le fait que les méthodes de financement des actions de maîtrise de la demande d'énergie doivent être adaptés aux orientations de la politique définie par le gouvernement ainsi qu'aux règles et habitudes administratives et financières du pays. Cette question doit donc

être étudiée au cas par cas de façon à mettre en œuvre la solution la plus adaptée à chaque circonstance nationale.

Références

Ouvrages

ADEME, 2000. *Agences locales de maîtrise de l'énergie, connaître pour agir. Actions des villes européennes : État de l'art.*

FEDARENE, Direction Générale de l'énergie, commission des Communautés Européennes, 1992. *Créer un organisme régional de l'énergie. Pourquoi et comment ?*

Sites Web

Voir tout au long de la fiche.

Les fiches techniques PRISME (Programme International de Soutien à la Maîtrise de l'Énergie) sont publiées par l'IEPF.

Directeur de la publication :

El Habib Benessahraoui, directeur exécutif, IEPF

Comité éditorial :

Sibi Bonfils, directeur adjoint, IEPF

Jean-Pierre Ndoutoum, responsable de programme, IEPF

Supervision technique :

Maryse Labriet, Environnement Énergie Consultants

Rédaction :

Bernard Laponche et Mathilde Cru-Benaissa

International Conseil Énergie (ICE), Paris (France)

Édition et réalisation graphique :

Communications Science-Impact



Institut de l'énergie et de l'environnement
de la Francophonie
IEPF

L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie est un organe subsidiaire de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF). Il a été créé en 1988 par la Conférence générale de l'Agence, suite aux décisions des deux premiers Sommets des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français. Son siège est situé à Québec, au Canada. Sa mission est de contribuer au renforcement des capacités nationales et au développement des partenariats au sein de l'espace francophone dans les domaines de l'énergie et de l'environnement.

Institut de l'énergie et de l'environnement
de la Francophonie (IEPF)
56, rue Saint-Pierre, 3^e étage
Québec (QC) G1K 4A1 Canada
Téléphone : (1 418) 692 5727
Télécopie : (1 418) 692 5644
Courriel : iepf@iepf.org
Site Web : www.iepf.org



L'Agence de l'efficacité énergétique du Québec (AEE) est un organisme public dont la mission est d'assurer la promotion de l'efficacité énergétique pour toutes les sources d'énergie et dans tous les secteurs d'activités. Les mandats de l'Agence portent sur l'encadrement législatif du domaine de l'efficacité énergétique, sur la conception et l'application de programmes de promotion, sur la réalisation de projets de démonstration, ainsi que sur le développement de matériel et d'outils d'information, de formation et de sensibilisation à l'intention de tous les consommateurs d'énergie. L'AEE assume également un mandat de promotion de l'expertise québécoise en efficacité énergétique à l'échelle internationale.

Agence de l'efficacité
énergétique du Québec
5700, 4^e Avenue Ouest, B405
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Téléphone : (1 418) 627-6379
Télécopie : (1 418) 643-5828
Courriel : international@aee.gouv.qc.ca
Site Web : www.aee.gouv.qc.ca